

Stratégie de l'INEADEC 2021 – 2025

Document adopté par le Conseil d'administration le 23 août 2021

Bref historique

L'Institut euro-africain de droit économique (INEADEC), association internationale sans but lucratif (AISBL) de droit belge, dont le siège est à Bruxelles, a été créé en 2007, à l'initiative du professeur Bernard Remiche et de l'Association internationale de droit économique (AIDE). Michel Rocard a favorisé son lancement et en a été le président de 2007 à 2014. Bernard Remiche assura la présidence de 2014 jusqu'à son décès en 2020. Le professeur Michel De Wolf est président depuis décembre 2020, avec l'appui de deux vice-présidents africains, Grégoire Bakandeja et François Komoin, ainsi que du Secrétariat général.

Une assemblée générale du 18 mai 2021 a adopté de nouveaux statuts de l'INEADEC, maintenant le but et les activités de l'AISBL d'origine, mais visant à une efficacité accrue, notamment par la création d'un Conseil scientifique (aux missions distinctes des fonctions exécutives du Conseil d'administration et du Bureau), ainsi que par le renforcement du Secrétariat général.

Objectifs et activités

La vision spécifique de l'INEADEC conduit à fixer des objectifs stratégiques et des priorités : quelle valeur ajoutée, quelles priorités géographiques, quels partenaires ? La Charte déontologique, qui fixe le cadre éthique de l'intervention de l'INEADEC, exprime à la fois les ambitions de l'Institut et les principes qui constituent les piliers de son action.

L'Institut a pour finalité de favoriser le développement durable des pays d'Afrique, dans un dialogue Europe - Afrique. À ce titre, l'INEADEC appuie le développement de cadres juridiques et institutionnels en lien avec les standards et pratiques favorisant un climat des affaires transparent et équitable. Il adopte une approche intégrée des droits fondamentaux qui conduit à soumettre l'économie au droit et à l'éthique. Dans l'exercice de ses activités, l'INEADEC respecte et fait respecter les principes suivants : indépendance, neutralité politique, respect des orientations de l'État bénéficiaire des services de l'INEADEC, respect de la confidentialité des informations mises à sa disposition ou à celle de ses experts, principes de qualité des prestations, d'intégrité et d'humanité.

L'Institut organise des activités de nature diverse et, notamment, fournit une expertise de qualité aux gouvernements (par exemple, en proposant des conseils ou une assistance pour élaborer des projets de loi, ou en organisant des séminaires d'étude et des formations), ainsi qu'aux entités privées, afin de les appuyer dans la conduite des réformes ou des négociations avec les partenaires au développement, ou en vue du renforcement de leurs capacités institutionnelles.

Stratégie générale

Dans une perspective à moyen terme, l'INEADEC poursuit la stratégie suivante : élargir son cercle de membres en Europe et Afrique et créer des antennes nationales en Afrique ; contribuer à la réalisation de réformes juridiques et institutionnelles ; promouvoir l'investissement durable et les partenariats public-privé ; rechercher une collaboration avec les institutions nationales et créer des réseaux d'expertise locale en Afrique ; travailler en complémentarité avec les initiatives existantes.

Les domaines prioritaires d'action de l'INEADEC sont l'investissement durable, la gouvernance des entreprises et l'adéquation des politiques des Etats à leur égard, l'innovation et la propriété intellectuelle, le développement de l'entrepreneuriat, avec, transversalement, un accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Quelques colloques, publications et autres réalisations

Kinshasa, septembre 2008 : colloque international, avec le soutien de l'Institut Max Planck de Munich et plusieurs organismes congolais : « D'une économie populaire à une économie fiscalisée ». Voyez les actes publiés chez Larcier, 2010, 222 pages, sous la direction de B. Remiche et G. Bakandjeja wa Mpungu, conclusions de Michel Rocard.

Bruxelles et Yaoundé 2009 : colloques ayant donné lieu à une publication commune chez Larcier, 2011, 450 pages : « Questions de droit économique : les défis des États africains » (fiscalité, aides d'État, marchés publics, concurrence, investissements).

Kinshasa 2014 : colloque international sur l'investissement et la fiscalité en RDC. En partenariat avec la Banque mondiale, avec la participation de l'OCDE, le soutien de l'Ambassade de France en RDC et de Wallonie–Bruxelles International.

Centre d'investissement durable à Ouagadougou 2014-2018, ayant déployé de nombreuses actions au Burkina Faso, particulièrement tournées vers l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes en milieu rural et l'amélioration du climat d'investissement au Burkina Faso.

Bruxelles 2019 : Forum international sur les Partenariats euro-africains post-Cotonou (quels objectifs? quels instruments ?), avec la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté, la CBL-ACP, l'Institut Max Planck pour l'Innovation, l'Association internationale de droit économique, l'International Law Association, et le soutien de la Commission européenne.

Accord INEADEC – OAPI : cours de propriété intellectuelle à l'Université de Yaoundé 2 par des experts INEADEC.

Master Droit et Entreprise, par une coopération de l'INEADEC et de l'Université des Lagunes à Abidjan.

Mobilisation de l'INEADEC pour la coopération durable Europe - Afrique

Le développement durable de l'Afrique par une coopération renouvelée avec l'Europe est au cœur de l'action de l'INEADEC depuis sa création. Aujourd'hui, cette mission s'inscrit parfaitement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, et des orientations de l'Union européenne pour la coopération Afrique-Europe, tout en prenant en compte les leçons de la pandémie de covid-19. Les domaines prioritaires d'action de l'INEADEC cités ci-dessus (investissement durable, gouvernance des États et des entreprises, innovation et propriété intellectuelle, développement de l'entrepreneuriat, autonomisation des femmes et des jeunes), sont des éléments essentiels pour mettre en œuvre les objectifs des Nations-Unies pour le développement durable ainsi que la nouvelle coopération Europe - Afrique.

Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable : L'INEADEC contribue particulièrement à la mise en œuvre des ODD (objectifs de développement durable) suivants: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1) ; réaliser l'égalité des sexes (ODD 5) ; promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8) ; promouvoir l'industrie, l'innovation et les infrastructures (ODD 9) ; réduire les inégalités (ODD 10) ; promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès à la justice et mettre en place des institutions efficaces (ODD 16) ; développer un partenariat mondial pour le développement durable (ODD 17).

Nouvelles orientations de l'UE pour la coopération Afrique-Europe : L'INEADEC inscrit sans réserve son action dans les propos tenus lors de l'ouverture de son forum de Bruxelles du 6 février 2019 par Madame Carla Montesi, Directrice DEVCO/C : « L'Union Européenne a mis sur la table [...] la proposition d'Alliance Afrique-Europe afin de catalyser les efforts de coopération en direction de l'investissement et de l'emploi. Cette proposition est articulée autour de quatre éléments : le soutien à l'investissement ; le soutien à la formation professionnelle ; un dialogue sectoriel renforcé, incluant les politiques, les chercheurs, la société civile et le secteur privé ; le développement d'un cadre commercial incitatif ». Les conclusions de ce Forum de 2019 ont mis en évidence la diversité des défis du chemin qui mène au développement durable : « Pour être bénéfique au développement, il ne s'agit pas seulement d'augmenter le volume de l'investissement. Encore faut-il en améliorer la qualité et l'impact sociétal. C'est donc l'investissement durable qui est au cœur du débat: apporter, au-delà des ressources financières, des connaissances et créer des emplois décents ; refléter des considérations sociales et environnementales et être porté par le comportement responsable des opérateurs ; développer l'initiative privée et l'entrepreneuriat local et encourager la constitution de chaînes de valeurs ».

Leçons de la pandémie de covid-19 : Le calendrier des actions de l'INEADEC a été adapté. Les colloques prévus pour faire écho au Forum 2019 de Bruxelles se préparent désormais pour être tenus en 2022. Le Master Droit et entreprise, organisé en partenariat avec l'Université des Lagunes à Abidjan, révisé ses méthodes d'enseignement. Mais la pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause l'énoncé des domaines prioritaires d'action de l'INEADEC. Elle impose d'intégrer, dans les actions projetées et en cours, les politiques de santé et la gestion de crise. Elle complète la notion d'investissement durable. Elle met le médicament (et les questions de propriété intellectuelle qu'elle soulève) et la gestion des systèmes de santé au cœur des actions sur la gouvernance, sur l'innovation, ou encore sur l'entrepreneuriat. Alors que le bousculement des économies ne modifie pas le besoin des fondamentaux (bonne gouvernance, développement de l'entrepreneuriat), le risque est celui de la remise en cause de l'urgence de certaines priorités, comme l'autonomisation des femmes et la formation des jeunes.

Actions programmées en 2022-2023

Diverses initiatives sont programmées qui s'inscrivent dans la mobilisation de l'INEADEC pour le développement durable de l'Afrique par une coopération renouvelée avec l'Europe.

Ainsi, une conférence « L'héritage des professeurs Champaud et Remiche : une doctrine sociale de l'entreprise en Afrique et en Europe », à organiser à Abidjan, permettra de revisiter les fondamentaux de notre vision. Une autre conférence « L'effectivité des perceptions fiscales sur les entreprises et l'équité de leur perception en Afrique subsaharienne », à organiser à Kinshasa, visera à aborder sans détour une question qui contrecarre dans plusieurs africains le développement durable et la coopération avec l'Europe. Une conférence « Les conditions d'investissement africain-européen : opportunités et modalités après la crise sanitaire », à organiser à Nouakchott, analysera la nouvelle donne surgie de la pandémie de covid-19. L'édition d'un manuel « La société coopérative comme véhicule d'une coopération économique euro-africaine » entend favoriser l'émergence ou le renforcement d'une coopération impliquant des entreprises de taille petite ou moyenne. La réalisation d'un cours en ligne « Fondements de droit économique dans l'Union européenne, la ZLECA et l'OHADA : similarités et différences » entend favoriser, par une action d'éducation des générations futures, l'implication de celles-ci dans l'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires à la coopération économique régionale, ainsi que dans le dialogue entre les ensembles européen et africain.

D'une manière générale, l'INEADEC entend accentuer et concentrer ses actions sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, tout en envisageant des coopérations avec les pays du Maghreb ainsi qu'avec les pays lusophones et anglophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Dans la mesure du possible, des antennes nationales de l'Institut seront lancées, notamment en tant que prolongements opérationnels des conférences susmentionnées.

Partenariats stratégiques et financement

Les finances de l'INEADEC sont alimentées par les cotisations de ses membres, par des subventions et par du co-financement. Elles doivent être conformes à la Charte de l'INEADEC (disponible sur notre site internet), notamment ses principes d'indépendance, de neutralité politique, du respect des priorités des États bénéficiaires, d'intégrité. L'INEADEC privilégie la recherche de complémentarités d'action avec ses partenaires. Ces derniers incluent des organisations nationales et multilatérales de développement, les organisations régionales, les fondations, les institutions académiques, le secteur privé et les ONG. Selon les projets proposés, un co-financement est recherché.

Conclusion

L'INEADEC confirme les axes par lesquels il entend contribuer aux objectifs du développement durable et de la nouvelle coopération Afrique – Europe, dans le contexte post pandémie : engager le dialogue avec les représentants gouvernementaux en impliquant le secteur privé et la société civile, renforcer la résilience dans les situations fragiles, développer des partenariats avec des institutions régionales et des organisations internationales, et favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes.